



## D E L I B E R A T I O N du C o n s e i l C o m m u n a u t a i r e

Nombre de membres en exercice: **38**  
 Nombre de membres présents : **29**  
 Nombre de votants : **34**  
 Date de convocation : **19/09/2018**

L'an **Deux Mille DIX-HUIT** le 27 SEPTEMBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 18h45 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET : SMBVREART APPROBATION DES STATUTS MODIFIES**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – VILA (Oms) - PUIG (Sainte Colombe) – XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, RUIZ, MON, BOURRAT, PEREZ, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) – ATTARD, ALBERT, COUSSOLE (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

JC.BERNADAC (Thuir) à JM.LAVAIL  
 L.FERRER (Thuir) à R.LEMORT  
 S.RAYNAL (Thuir) à D.RUIZ  
 T.VOISIN (Thuir) à N.MON  
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Excusés:

BELLEGARDE Patrick (Passa)

Absents:

PUJOL Jean-Luc (Fourques)  
 CRUCQ Nadine (Fourques)  
 P.MAURY (Thuir)

**Madame Jeanine ALBERT** est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

**MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU REART, DE SES AFFLUENTS ET DE L'ETANG DE CANET-SAINT NAZAIRE :**

**VU** le CGCT et notamment ses articles L5211-17, 5211-18, L5211-20, L5214-21 et L5711-1 ;

**VU** la Loi n°2014-58 du 27 février 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment ses articles 56 et 59 ;

**VU** la Loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment ses articles 64,65,68 et 76 ;

**CONSIDERANT** les statuts de la Communauté de Communes des Aspres et notamment sa compétence en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations approuvée par délibération du Conseil n°102-2017

**CONSIDERANT** la décision du Conseil de transférer la gestion de cette compétence aux syndicats de bassins compétents sur le périmètre de l'intercommunalité,

**VU** la délibération n°58-2018 approuvant la version antérieure des statuts du SMBVR

**CONSIDERANT** la modification des statuts du SMBVR approuvés par son Comité Syndical réuni en séance publique le 6 Septembre 2018

Le Président **EXPOSE** que suite à l'approbation des statuts du Syndicat Mixte Bassins versants du Réart par ses membres constitutifs, la Préfecture des Pyrénées-Orientales a porté certaines observations, imposant au Syndicat d'adapter ses statuts et les repasser au vote.

Il **INFORME** que le 6 Septembre 2018, les membres du Comité ont approuvé les statuts du Syndicat dans leur dernière version ci-annexée, et qu'il convient aux membres constitutifs de se prononcer sur l'approbation de ces derniers.

Après avoir détaillé les modifications apportées,

Il **PROPOSE** au Conseil Communautaire de les approuver dans leur rédaction définitive, tels qu'annexés.

Le Conseil Communautaire,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir valablement délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**APPROUVE** les statuts du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Réart, de ses affluents et de l'Etang de Canet Saint-Nazaire approuvés par le Comité Syndical réuni le 6 Septembre 2018 et tels qu'annexés.

**AUTORISE** le Président à signer tout acte utile en la matière.

**PRECISE** qu'une copie de ladite délibération rendue exécutoire sera transmise dans les plus brefs délais au Syndicat Mixte du REART.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et année que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20180927-82-18StatSMBVR-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2018

Le Président,  
**René OLIVE**

